VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AIACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 21 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 Octobre 2013 conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :
MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Adjoints au Maire.
MM. PARODIN, VITALI, MARY, BASTELICA, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. BASTELICA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :
Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire, Mme PERES, MM. BERNARDI, COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Mme PAOLINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 21 Octobre 2013	Délibération N°2013 / 296

Adoption des tarifs pour la programmation du théâtre municipal au Palatinu, Palais des Sports et des Spectacles. Saison 2013/2014.

Hôtel de Ville B.P. 412
20 304 AJACCIO CEDEX ☎ 04.95.51.52.53

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Avec l'ouverture du Palatinu le Théâtre municipal d'Ajaccio programme désormais des spectacles d'envergure nécessitant des espaces scéniques conséquents et réunissant un vaste public.

Ces spectacles dont le coût est élevé nécessitent la mise en place de recettes de billetterie plus adéquates qui devraient permettre d'atteindre un pourcentage d'autofinancement important. Il est en conséquence proposé que soit créée une tarification spécifique aux spectacles présentés au Palatinu, tarification qui viendrait en complément des tarifications existantes du Théâtre municipal.

Cette harmonisation des tarifications s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la Ville visant à promouvoir le spectacle vivant, à favoriser l'accès à la culture pour les plus défavorisés et à soutenir l'élargissement et le renouvellement des publics et notamment l'accès des jeunes à une offre artistique plurielle.

La proposition de tarification est la suivante :

Plein tarif Palatinu : 36 euros
Tarif Palatinu détenteurs Carte Ajaccio Culture : 27 euros
Tarif réduit Palatinu : chômeurs, RSA, intermittents, moins de 25 ans, étudiants : 20 €
Création d'abonnements pour six spectacles comportant : 2 spectacles de tarif A plus 2 spectacles de tarif B, plus 1 spectacle de tarif C et 1 spectacle au Palatinu :
Abonnement Solo Palatinu : Chômeurs, RSA, Moins de 25ans, Intermittents : 56€
Abonnement Solo Palatinu Carte Ajaccio Culture : 75€
Abonnement Solo Palatinu Plein tarif : 80€
Abonnement Duo Palatinu Carte Ajaccio Culture : 148€
Abonnement Duo Palatinu Plein tarif : 155€

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'APPROUVER la tarification applicable aux spectacles programmés par le Théâtre municipal au Palatinu, proposée ci-dessus.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de son Président,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 15 octobre 2013,

APPROUVE
Par 28 voix pour
Et 4 abstentions (Mme Luciani- Mme Guerrini- M.M. Ferrara- Sbraggia-)

- la tarification applicable aux spectacles programmés par le Théâtre municipal au Palatinu, durant la saison 2013-2014, telle que détaillée ci-dessous :

Plein tarif Palatinu : 36 euros
Tarif Palatinu détenteurs Carte Ajaccio Culture : 27 euros
Tarif réduit Palatinu : chômeurs, RSA, intermittents, moins de 25 ans, étudiants : 20 €
Création d'abonnements pour six spectacles comportant : 2 spectacles de tarif A plus 2 spectacles de tarif B, plus 1 spectacle de tarif C et 1 spectacle au Palatinu :
Abonnement Solo Palatinu : Chômeurs, RSA, Moins de 25ans, Intermittents : 56€
Abonnement Solo Palatinu Carte Ajaccio Culture : 75€
Abonnement Solo Palatinu Plein tarif : 80€
Abonnement Duo Palatinu Carte Ajaccio Culture : 148€
Abonnement Duo Palatinu Plein tarif : 155€

DIT

Que les recettes seront imputées au budget de la Ville.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....

.Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Dr Simon RENUCCI

MAIRIE D'AJACCIO Corse du Sud

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20131021-2013_296-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/10/2013